



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le vingt-sept septembre deux-mille-vingt-deux, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président du C.C.A.S.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille
 CHARDIGNY, Jenny COELHO, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Daniel BUFFY, Yannick-Luc JANNIN, Michel MERCIER, Jean-
 Claude RUDE et Jean-Claude ROZIER.

Absent: Monsieur Philippe PAIN

Absent excusé : /

Procuration : Madame Monique LAFAY a donné pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Marie-Rose RUDE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1. Affaires soumises à votes
 - 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 avril 2022
 - 1.2. Acceptation de dons par le CCAS
 - 1.3. Vote de subvention - Modification
 - 1.4. Achat groupé d'énergies
2. Dossiers d'aides sociales
3. Informations et questions diverses.
 - 3.1. Festivités des aînés

1. **AFFAIRES SOUMISES A VOTES**

1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 avril 2022

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet au Conseil d'Administration le compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 avril 2022, qui a été adressé aux membres le 20 septembre 2022 par courrier ou par mail.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations. Il n'y a pas d'observation.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à **L'UNANIMITE.**

ADOPTENT le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 14 avril 2022.

1.2. Acceptation de dons par le C.C.A.S.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration, que la Trésorerie de Bourg-en-Bresse demande au CCAS une délibération pour tout don. Pour ce faire, il est possible de voter une délibération générale pour les dons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2122-22,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration **ACCEPTE** à l'unanimité la possibilité de percevoir les dons au bénéfice du CCAS pendant toute la durée restante du mandat.

1.3. Vote de subventions - Modification

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Lors du vote en avril 2022, il a été accordé à l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) le somme de 310,00 €, n'ayant pas déposé de demande de subvention, il convient éventuellement de réattribuer cette somme à l'association de la Ligue contre le cancer

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer la subvention de fonctionnement à l'association qui sera imputée sur le compte du budget du C.C.A.S.

SUBVENTIONS	Montant 2022
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	0.00
La Ligue contre le cancer	310.00
Total	310 .00 €

1.4. Achat groupé d'énergies

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **DECIDENT** de suspendre le projet pour le moment, en raison de l'augmentation du coût de l'énergie

2. DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

2.1. Informations dossiers aides sociales légales

	Dossiers
Obligation alimentaire	01-04
Domiciliation	18-12 02-21

3. INFORMATIONS – PROJETS – QUESTIONS DIVERSES

- Situation d'une habitante de Bâgé-Dommartin :
La SEMCODA demande que son dossier passe en commission CCAPEX
La mairie doit remplir un questionnaire
Cette enquête sert à protéger la personne car il y a soupçon d'escroquerie par les enfants qui gèrent le budget. Les loyers sont impayés. Il s'agit de prévenir l'expulsion.
- Aidants-Connect :
La moitié de la formation a été effectuée par notre agent. Le dispositif sera mis en place dès l'habilitation.
- Festivités des aînés :
Le repas est maintenu au printemps - 16/04/2023 ?
La distribution des colis aux MARPA est maintenue avant Noël.
Prévoir un goûter avec les CM Jeunes, les bénévoles de la médiathèque pour une lecture. Première préparation le 08 novembre 2022
- Ain Domicile Service :
15 séances de gym douce pour les plus de 60 ans, à partir du 29 septembre 2022, les jeudis après-midi à 15h30 pendant une heure.
10 € pour les 15 séances
- Demander à Solimut le nombre actuel d'adhérents de la commune pour le 8 novembre 2022

La séance est levée à 19h30

Secrétaire de séance

**Le Président du C.C.A.S.
Christian BERNIGAUD**